

ARRETE DU MAIRE

Portant affectation de la salle de spectacle du Trait d'Union située au 85, rue Baldung-Grien à la célébration de mariages en complément de la maison commune

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WEYERSHEIM

Vu le Code Civil, notamment son article 75,
Vu l'article L.2121-30-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la célébration de mariages hors de la maison commune,
Vu l'article R.2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'information du Procureur de la République et le projet de décision d'affectation transmis,
Vu la sollicitation du Procureur de la République en date du 16 janvier 2023
Vu l'avis favorable du Procureur de la République pour le projet d'affectation de ce bâtiment en date du 9 février 2023,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2023
Considérant la programmation de travaux de réhabilitation de la Mairie jusqu'à fin 2024,
Considérant que ces travaux empêchent la célébration des mariages à la mairie et nécessitent le déménagement de la salle des mariages dans un autre lieu,
Considérant que la salle de spectacle du Trait d'Union située au 85, rue Baldung-Grien à Weyersheim, dispose des caractéristiques permettant de l'affecter à la célébration des mariages,

ARRÊTE

Article 1 :

A compter du 1^{er} avril 2023 et pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la mairie, la salle de spectacle du Trait d'Union située au 85, rue Baldung-Grien à Weyersheim, est affectée à la célébration des mariages,

Article 2 :

Ce bâtiment garantit une célébration de mariage solennelle, publique et républicaine.

Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité, publié et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 4

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Procureur de la République,
- Monsieur le Préfet



Fait à Weyersheim, le 11 avril 2023

Le Maire

Sylvie ROEHLLY